

PROJET SEJOUR ACTIVITE DE PLEINE NATURE, PRINTEMPS 2021

Date du séjour : départ le dimanche 6 juin 2021 et retour le vendredi au 11 juin 2021

Lieux : Milieu montagnard : Régions Alpes ou Auvergne

Niveau de classe : séjour proposé à tous les élèves de 5^{ème}, soit autour de 130/140 avec un maximum de 145 élèves. Un adulte encadrant pour 11/12 élèves maximum, soit 14 adultes. Le nombre de participants peut donc atteindre 155/159 personnes (enfants et adultes), soit 3 bus de 55 places.

Transport : en car grand tourisme avec équipement de sécurité réglementaire en vigueur au moment du séjour avec respect des règles de sécurité qui s'imposent (temps de conduite des chauffeurs...). Un car d'un minimum de la moitié des participants, accompagnateurs compris, sera mis à disposition un jour dans la semaine afin de réaliser une sortie culturelle.

Hébergement : type auberge de jeunesse ou centre de vacances avec des chambres de 2 à 10 maximum et une séparation constante des espaces de vie entre filles et garçons. Les sanitaires et les douches doivent être disponibles dans le maximum de chambres (pas de douche collective).

Repas : inclus dans le prix total et assuré par l'organisme, la pension complète dès l'arrivée au centre avec pique nique prévu pour le retour si nécessaire.

Activités Physiques de Pleine Nature : encadrées par des personnes qualifiées diplômées d'un Brevet d'Etat, elles seront organisées par le prestataire dès le lundi matin jusqu'au vendredi en privilégiant la proximité du site. Les activités proposées ci-dessous sont des exemples :

- Randonnée pédestre à la journée : découverte du milieu montagnard (faune, flore, données de géographie et de géologie, vie dans la vallée, données historiques et économiques locales...), avec ou sans nuit en refuge.
- 1 Demi-journée de VTT, consacrée à la découverte de l'activité avec un travail centré sur la technique : équilibre, freinage, passage des vitesses, parcours technique type slalom, obstacles... ; suivie d'une randonnée VTT adapté aux niveaux techniques des élèves
- 2 à 3 demi-journées d'eaux-vives , la 1^{ère} consacrée à la découverte de l'activité et la 2^{ème} permettant de naviguer plus longtemps en rivière. Mise à disposition de tout le matériel nécessaire (combinaison, casque, gilet de sauvetage...) : Rafting, Airboat, Canoraft, Hot-dog... : embarcations manœuvrées par un ou plusieurs élèves avec acquisitions des principes de bases techniques et sécuritaires en eaux vives.
- Demi-journée canyoning : découverte de l'activité et réalisation d'un canyon choisi en fonction du niveau supposé du groupe d'enfants (prévoir au moins 2 canyons différents afin de pouvoir choisir le degré de difficulté). Mise à disposition de tout le matériel nécessaire (combinaison intégrale, casque, baudrier, système d'assurage...).

- Demi-journée acrobranche. Découverte de l'activité et encadrement de la sécurité sur des parcours en hauteur dans les arbres avec différents obstacles. Mise à disposition de tout le matériel nécessaire (combinaison, baudrier, système de sécurité...).
- Demi-journée via ferrata avec découverte de l'activité et encadrement de la sécurité sur des parcours adaptés au public. Mise à disposition de tout le matériel nécessaire (combinaison, baudrier, système de sécurité...)
- Demi-journée « culturelle » type visite de cité historique, ferme pédagogique.... L'organisme met à disposition un car permettant de transporter la moitié de l'effectif total. Cette sortie est encadrée par les adultes du collège.
- Demi-journée de Course d'Orient, activité proposée par le prestataire mais qui peut être animée par un enseignant responsable du groupe.

Prix TTC : l'organisme propose une grille tarifaire TTC en fonction du nombre de participants, accompagnateurs compris, avec assurance annulation pour raison médicale. Ce prix comprend l'intégralité de la prestation : transport en car pour le déplacement et pour la sortie culturelle, hébergement, pension, activités sportives encadrées.

Paiement : la facturation se fera en double exemplaire et le règlement sera effectué par mandat administratif sous 30 jours.

-30% d'acompte sur la facture mi février

-40% sur facture mi avril

-30%, le solde, payable après service fait et retour des participants au séjour sur place.

Remarque : : L'équipe pédagogique et/ou de direction se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un élève qui manifesterait une attitude inadaptée, ne garantissant pas le respect des règles de vie de groupe et de sécurité et pourrait ainsi nuire au bon déroulement du séjour.